

Programme des prestations : 1 dîner sous yourte et une rando nocturne Nomadisme Nocturne

Balade nocturne en raquettes à neige autour du massif du Champ du Feu (Obernai - Schirmeck) avec un dîner sous la yourte. Vous arrivez le soir du départ et vous repartez le même jour après le repas (vers 23h00 aux voitures).

Le dîner est assuré sous une yourte. Espace commun de 20 personnes maximum. Les raquettes à neige sont mises à disposition gracieusement.

La prestation se décrit tel que :

Une rando nocturne en raquettes à neige avec un moniteur sur le plateau sommital du Champ du Feu. Maorn fourni l'accompagnateur, le repas et le prêt des raquettes.

En bref :

- 1 apéritif d'accueil
- 1 dîner
- un moniteur pour la rando nocturne
- le prêt des raquettes

Le package

Le champ du Feu est le poumon vert de Strasbourg, il se situe entre 900 et 1100m d'altitude. C'est une ancienne chaume où l'on trouvait deux activités importantes : l'élevage et la production de charbon. L'itinéraire passe largement sur la zone sommitale tantôt sous le couvert forestier, tantôt dans des espaces bien dégagés où l'ambiance nocturne prendra toute son ampleur.

La randonnée nocturne dure de 17h00 à 19h00 (environ), repas servi à 19h15 / 19h30.

POINTS FORTS :

- originalité du mode d'hébergement
- yourte isolée et logistique prise en charge
- encadrement professionnel
- ambiance nocturne avant et après le repas

Itinéraires

L'itinéraire présenté ci-dessous est indicatif et peut être modifié par l'accompagnateur sans préavis, en fonction du niveau du groupe, de la météo et de l'équipement de chacun.

A la date prévue :

Arrivé au col de la Charbonnière à 16h45. Départ de la rando à 17h00/17h15 au plus tard. Balade nocturne passant à proximité de la Tour du Champ du Feu (sommet).

Balade nocturne éclairée à la lampe frontale. Histoire du massif, chaume de montagne et paysage forestier... d'hiver bien sûr.

DONNEE TECHNIQUE : 3 à 4kms et 150m de dénivelée positive.

Options

Il n'y a pas d'options à proprement parlé. Il s'agit de formule alternative :

- voir formule [AV-yourte-01](#) (balade nocturne, dîner et petit déjeuner sous la yourte, balade matinale)

Tarifs 2017

Tarifs valables du 01/11/2016 au 01/03/2017.

Individuel : 60€ par personne.

Tarif réduit : 55€ par personne.

Tarif réduit accordé :

- aux étudiants
- aux enfants de moins de 13 ans accompagnés de leur parents (ou tuteur légal)
- aux chômeurs
- aux séjours en semaine selon disponibilité et saisonnalité (groupe, demande sur mesure, etc)
- pour toutes inscriptions à plus de 90 jours de la date de départ
- pour toutes inscriptions fermes avant le 18 décembre 2014.

Si vous bénéficiez d'une réduction, un justificatif devra impérativement nous être présenté avant le départ. Si vous ne présentez pas le justificatif, la différence est alors due.

Date

Séjour assuré avec un minimum de 7 inscrits. Maximum 20 participants pour le dîner.

Date de départ 2017 : 17 février 2017 et 24 février 2017 (toujours un vendredi soir)

Date et devis **sur mesure** pour les **groupes** à partir de 10 personnes minimum.

Réservation et règlement

Prestation assurée à partir de huit personnes minimum inscrites.

Après votre confirmation par email (info@maorn.fr) des dates nous vérifions les disponibilités. S'il y a encore de la disponibilité, nous vous envoyons le devis/contrat. Dans le cas contraire, voir les autres dates.

Vous disposez alors de 7 jours pour nous retourner le contrat accompagné des arrhes (30%). Dès réception du contrat dûment complété et signé ainsi que de l'acompte, nous vous confirmons vos réservations. Votre réservation est alors définitive.

Une fois la réservation faite, nous vous faisons parvenir la facture. Le solde est à régler 35 jours avant la date d'arrivée **sans appel de notre part**, sauf inscription tardive ou la totalité des sommes sont alors dues.

A la réservation : 30%

Un mois avant le départ : le solde sans appel de notre part.

Mode de paiement : chèque, virement, espèces.

Précision / Généralités

Les randonnées (en raquettes à neige ou à pieds) accompagnées se font sous la responsabilité du moniteur. Il peut être amené à changer les itinéraires pour des raisons indépendantes de sa volonté ou de la responsabilité de la société Maorn (travaux forestiers par exemple, météo, enneigement...). De même le groupe ne pourra jamais être scindé, le rythme sera donc adapté.

MAORN – 25 rue de la montagne – 67680 Epfing - +33 (0)6 11 87 60 31
info@maorn.fr – www.maorn.fr – www.voyage-maorn.fr – www.sports-maorn.fr

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, il est obligatoire de respecter, à chaque minute, les consignes données par l'accompagnateur.

RENDEZ VOUS / DEPART

RDV sur le parking du Col de la Charbonnière le jour 1 à 16h45. Départ de la randonnée à 17h00/17h15 au plus tard.

En cas de retard au RDV du jour 1, le moniteur n'est pas tenu de vous attendre. En aucun cas il ne fera attendre le groupe ni ne le mettra en retard.

REPAS

En cas d'allergie ou de régime particulier, merci de nous avertir.

Dîner

Le dîner est servi à 19h30 environ sous la yourte, menu unique pour tout le monde (en général tartiflette) : apéritif d'accueil* - plats et dessert + 1 café ou thé + eau.

* Kir, sirop à l'eau, jus de fruit

Les boissons

Attention : sauf précision contraire (apéritif offert), aucune boisson ne sera servie sous la yourte. Vous pouvez amener vos propres boissons en plus (vins – bières – apéritifs). Pas d'ébriété sous la yourte, merci de mesurer votre consommation d'alcool.

ACCES A L'EAU / ELECTRICITE

La yourte n'est pas connectée à l'électricité ni à l'eau courante. Une fontaine assure l'eau à l'extérieur de la yourte, eau froide uniquement.

YOURTE

La yourte est l'habitat traditionnel des nomades mongoles classé au patrimoine mondial de l'Unesco. C'est un habitat écologique, donc durable, chauffé au bois. Expérience à la fois chaleureuse et conviviale, vous en rapporterez des souvenirs chargés d'authenticité.

La yourte ne doit pas être abordée comme un hébergement de type hôtelier, mais plutôt comme un "retour à plus de sobriété et de simplicité". C'est une tente, améliorée certes, mais le confort reste en conséquence.

A l'extérieur se trouve un espace "toilette", pour se brosser les dents et se débarbouiller. Pour vos besoins, il y a des toilettes sèches.

SECURITE / SECOURS

La couverture réseau des téléphones portables, si elle est efficace dans les villages, peut être insuffisante voire inexistante dans les fonds de vallée, les lieux reculés et les sous-bois. En cas de nécessité, l'accompagnateur peut être emmené à abandonner temporairement le groupe pour chercher des secours.

METEOROLOGIE / EQUIPEMENT

Le site du Champ du Feu subit une météorologie très variable. En hiver, il peut y faire de 0°C à -20°C et cela n'a rien d'exceptionnel. Vous pouvez y profiter d'un grand soleil comme d'une météo plus capricieuse.

Il est donc impératif que vous soyez correctement équipé notamment au niveau des extrémités. Un équipement inadapté ou insuffisant est un motif de refus parfaitement valable de la part du moniteur, et ce dans votre intérêt. Dans ce cas-là, aucun remboursement ne pourra être demandé !

EQUIPEMENT SPECIFIQUE

Liste indicative et non exhaustive. Il vous appartient de la compléter.

Pour la rando :

- Une paire de chaussures adaptées de type randonnée montante et imperméable
- Des gants pour l'hiver,
- Bonnet ou passe montagne (attention aux oreilles)
- Veste imperméable
- Des vêtements chauds adaptés à la saison + sous-vêtements d'hiver
- Sac à dos de 40l environ (pour une journée)
- Boissons et barres de céréales (nous déconseillons les camelbaks)
- Une lampe frontale (peut-être fournie par MAORN – sur demande et selon dispo)

En général, il est demandé que tous les déchets soient emportés par leur propriétaire.

DIFFICULTE

Parcours accessible qui ne nécessite pas une pratique régulière d'un autre sport, mais tout de même une activité de randonnée occasionnelle. Il faut être capable de marcher 4 à 5kms et 100 à 200m de dénivelé pendant la rando. La difficulté technique n'est pas très importante.

L'évaluation de votre capacité à faire ce circuit vous incombe. MAORN ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'une défaillance physique de votre part. MAORN se réserve le droit de vous exclure du groupe si vous n'êtes pas en mesure de suivre le rythme qu'impose un tel parcours sans indemnité aucune.

Le rythme et la longueur réelle du parcours peuvent faire l'objet d'adaptations de la part du moniteur en fonction des capacités réelles constatées des participants les moins entraînés.

SE RENDRE au col de la Charbonnière

Le Col se situe en Alsace à 960m d'altitude.

En venant de Strasbourg, prendre l'autoroute en direction de Colmar. Quitter l'autoroute à la sortie 13 (2013) en direction d'Andlau et du Hohwald. Traverser le Hohwald en direction du Col du Kreuzweg (Breitenbach), puis monter jusqu'au col de la Charbonnière. Environ 1h00 de route.

En venant de Colmar ou de Mulhouse, prendre l'autoroute en direction de Strasbourg. Quitter l'autoroute à hauteur de Sélestat (sortie 17) en direction de Chatenois, et poursuivre jusqu'à Villé. Traverser Villé puis Saint Martin. Dans St Martin, prendre à droite (D425) vers Breitenbach puis continuer jusqu'au Col de la Charbonnière.

En venant de Nancy, prendre l'autoroute en direction de Strasbourg et sortir à hauteur de Lunéville en direction de Saint Dié des Vosges. A Saint Dié, prendre la direction de Schirmeck et Strasbourg (par D420 puis 1420). Rouler jusqu'à Fouday. A Fouday prendre à droite direction Champ du Feu puis col de la Charbonnière.

ATTENTION : En hiver, les conditions météorologiques peuvent rendre l'accès au col difficile. Un équipement de neige (quatre pneus neige et/ou chaînes) est indispensable pour vos véhicules. Ceci relève de votre responsabilité, pleine et entière.

MAORN / NOUS CONTACTER

Maorn – 25, rue de la montagne – 67680 EPGIF – 06 11 87 60 31 – info@maorn.fr

Assurance Annulation

MAORN – 25 rue de la montagne – 67680 Epgif - +33 (0)6 11 87 60 31
info@maorn.fr – www.maorn.fr – www.voyage-maorn.fr – www.sports-maorn.fr

En tant qu'opérateur de tourisme et organisateur d'évènements nous avons une obligation d'information. Les participants à l'évènement ou au séjour (loisirs ou affaire) décrit dans le document présent et dans le devis joint doivent être assurés en "assistance, rapatriement et interruption de séjour".

Voici les solutions qui s'offrent à vous :

- Vous disposez déjà d'une telle assurance : il vous suffit de remplir le formulaire joint et de nous transmettre la copie de votre contrat d'assurance.
- Vous n'avez pas d'assurance de ce type :
 - o Vous souscrivez un contrat vous-même puis vous remplissez le formulaire joint et vous nous transmettez la copie de ce contrat d'assurance
 - o Vous souscrivez le contrat proposé par MAORN (Open Evasion – Europ Assistance - Contrat n° 58 626 373) "au coût de 4% du montant globale du forfait/package".

Modification de dates

Toute modification de dates de votre fait entrainera une pénalité forfaitaire de 30€. Pénalité qui devra être payée avant toute nouvelle réservation.

Conditions d'annulation

ANNULATION DE VOTRE FAIT :

Toute notification d'annulation doit être faite par écrit auprès de MAORN –25, rue de la montagne – 67680 EPPFIG, le cachet de la poste faisant foi.

Le client s'engage sur un nombre de participants à la signature du contrat. Ce nombre pourra être modifié par écrit sans frais à la baisse dans une marge maximum de 10 % et dans un délai minimum de 30 jours avant la date du début de la manifestation.

Dans tous les cas, MAORN retiendra une partie des sommes déjà versées calculée en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après.

120 jours avant l'activité	Frais de dossier : 12€
entre 120 et 60 jours avant l'activité	10 % de la somme totale ou 12€ minimum
entre 60 et 30 jours avant l'activité	30 % de la somme totale ou 12€ minimum
entre 30 et 15 jours avant l'activité	50 % de la somme totale
entre 15 et 7 jours avant l'activité	75 % de la somme totale
Entre 7 jours et le jour du départ ou de l'activité ou en cas d'absence au départ sans annulation préalable	100 % du prix

ANNULATION DU FAIT DE MAORN :

MAORN peut être exceptionnellement contraint d'annuler votre programme si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, MAORN vous en informera au plus tard 21 jours avant le départ,
- les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas d'évènements normalement imprévisibles notamment météorologique.

MAORN vous proposera dans la mesure du possible un programme équivalent à un coût comparable que vous serez libre d'accepter. Vous serez informé de l'annulation et de la proposition d'un nouveau programme par MAORN dans les meilleurs délais.

En cas de refus de ce nouveau programme MAORN remboursera les sommes déjà versées (hors frais de dossier).

ANNULATION / METEO / MANQUE DE NEIGE

Les aléas de la météo ne peuvent être imputés à MAORN. En cas d'absence de neige ou de mauvaises conditions météo (sauf risque pour l'intégrité des personnes) **les sorties sont maintenues**. Dans les mêmes conditions, en cas de manque de neige, les balades en raquettes à neige sont automatiquement transformées en randonnée pédestre.

